

Mineurs non-accompagnés requérant l'asile au Canada: Comparaison des services entre le Québec et l'Ontario



**CONFÉRENCE-MIDI ORGANISÉE PAR
CSSS DE LA MONTAGNE**

**PRÉSENTATION PAR CHLOÉ DUMOUCHEL-FOURNIER,
M.A., UNIVERSITÉ RYERSON**

Résumé



- **Sujet: Qui sont les mineurs non-accompagnés? Pourquoi est-il important d'étudier leur situation?**
- **Questions de recherche;**
- **Méthodologie;**
- **Résultats;**
- **Conclusion & Recommandations;**
- **Questions/Discussion.**

Mineurs non-accompagnés: Qui sont-ils?



- **Définition (et son implication);**
- **Age : théorie vs pratique;**
- **Augmentation au cours des dernières années (Bhabha, 2001).**

Questions de recherche



- Quels types de services sont offerts aux mineurs non-accompagnés/séparés requérant l'asile dans les provinces du Québec et de l'Ontario?
- Quels éléments peuvent expliquer les différences au niveau des services offerts au Québec et en Ontario?
- Quelle influence les différentes perspectives du contrôle de l'immigration et de la protection de la jeunesse ont-elles sur les services offerts aux mineurs non-accompagnés?

Méthodologie



- **Collecte de données primaires et secondaires;**
- **Entrevues semi-structurées (en personne et au téléphone).**

Résultats: Services offerts au Québec



- Les requérants d'asile sont directement référés à PRAIDA ;
- Les MNA seront accompagnés par 2 travailleurs sociaux jusqu'à l'obtention de leur statut de réfugié;
- Partenariats avec le Centre Jeunesse de Montréal;
- PRAIDA fournit un représentant désigné (RD).

Résultats: Services offerts en Ontario



- « Il n'y a pas de programme d'accueil destinés spécifiquement aux requérants d'asile financé par le gouvernement fédéral » (pamphlet de Matthew House, Toronto);
- Les ONG ont des ententes informelles avec les employés des douanes;
- Les MNA sont souvent référés d'un organisme à l'autre;

Résultats: Services offerts en Ontario (suite)



- Les enfants (16 ans et moins) peuvent être référés à la Children's Aid Society (protection de la jeunesse);
- Le statut d'immigration fait maintenant partie des priorités du Peel et Catholic Children's Aid Society;
- La commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada fourni un panel de 11 professionnels qui agiront en tant que RD.

Comparaison: Variation des services



- Québec : Les services sont plus constants en raison de la plus grande collaboration entre la protection de la jeunesse et les instances en immigration;
- Ontario : Manque de collaboration entre ces deux instances
 - Qui devrait être responsable pour ces enfants?

Comparaison: Ressemblances



- Utilisation du concept de « l'intérêt supérieur de l'enfant »;
- Collaborations importantes entre les organismes (vu les subventions limitées);

Contrôle de l'immigration vs protection de l'enfant



- Le cas des enfants séparés : la subjectivité de « l'intérêt supérieur de l'enfant » pose problème;
- Pour les autorités de l'immigration: la sécurité de l'État devrait être la priorité;
- Pour la protection de la jeunesse: les MNA sont d'abord des enfants, ensuite des requérants d'asile;
- Pour le gouvernement : difficulté de mettre en place une approche nationale qui standardise les services.

Conclusion et Recommandations



- **Formations spécifiques;**
- **Financement;**
- **Plus grande coopération provincial-fédéral (dans le reste du Canada);**
- **Recherche.**

Discussion



Si vous avez des questions, commentaires ou besoin de précision sur certains points, n'hésitez pas à me joindre à l'adresse suivante:
chloe.dumouchel@gmail.com